



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 38650

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que les anciens combattants d'Afrique du Nord s'étonnent des conditions restrictives d'attribution de la carte du combattant et de la non-application de l'égalité des droits. Il est aujourd'hui admis par tous que la guerre d'Algérie et les conflits localisés en Tunisie et au Maroc ont été, dans certains cas, très éprouvants pour les unités engagées. L'équité la plus élémentaire exige la mise en œuvre des mesures adéquates. Il souhaiterait donc connaître les suites qu'il entend donner en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38650

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1329